

Extrait de l'assemblée générale du 15 novembre 2017

4.0 Affaires académiques

4.1 Que l'PAEESPC-CIRI entérine, comme suit, les propositions consensuelles établies dans la consultation-discussion du 28 septembre 2017 organisée par la partie étudiante du Comité de programme (COP) de l'Association, dans le contexte général de la Réforme des programmes de baccalauréat et de majeure en sociologie, pour qu'elles servent notamment de cadre directeur par le COP pour la constitution de critères transhistorique modulant et dirigeant l'offre et la distribution des cours siglés SOC au premier cycle durant les prochaines années:

- «Répartir équitablement, sur les sessions d'une même année, les cours qui ne reviennent pas souvent ou rarement, ceux d'une même thématique (notamment les cours féminismes/genres) et ceux portant sur l'œuvre d'une personne (dits cours d'auteurs.trices);
- Ne pas mettre en même temps, dans un même moment de la semaine, les cours «Auteurs et courants 20ème siècle» et «Auteurs et courants classiques»;
- Donner minimum un cours d'auteur par an, sinon deux (en excluant la Sainte Trinité);
- Ne pas offrir des cours l'été qui soient seulement offerts à l'été;
- Varier les cours donnés à l'été;
- Offrir minimum 5 cours de féminismes/genres par année et les varier;
- Pendant la transition de programme, donner *épistémologie* deux fois par année;
- Donner minimum 2 cours de troisième année par session (rendu possible par le re-siglage des cours avec la réforme pour que ceux-ci correspondent à l'année d'étude suggérée);
- Conserver le fait de ne pas offrir trop de cours les vendredis et les soirs (1 ou 2, c'est correct/bien);
- Inclure des personnes de groupes « subalternés » dans les cours obligatoires (femmes, personnes racisées, etc.)
- Si on fait des « profils » pour le futur programme de mineure en sociologie, garder une option dite générale»

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité